



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5048

Attribution de subventions pour un montant total de 6 400 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/5048 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 6 400 EUROS A DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS DANS LE CADRE DE L'ANIMATION COMMERCIALE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La diversité de l'offre commerciale de la ville de Lyon s'appuie sur un vaste tissu de proximité réparti au cœur des arrondissements. Dans ces polarités commerciales, la diversité des activités sédentaires et non sédentaires anime la vie des quartiers et contribue à la qualité du cadre de vie des Lyonnais.

Ce dynamisme repose notamment sur les actions collectives menées par les associations de professionnels qui souhaitent répondre aux enjeux économiques de leurs adhérents, ainsi qu'aux attentes des clients.

Pour assurer la pérennité de ces actions et garantir ainsi le maintien d'une offre commerciale de qualité pour les Lyonnais, la Ville de Lyon accompagne les démarches de plusieurs associations.

I- Association route de Vienne Entrepreneurs et Commerçants (AVEC) : attribution d'une subvention de 1 400 euros pour l'animation commerciale :

Créée en mai 2019, l'association AVEC a pour objectif de coordonner et organiser la promotion de toutes les activités contribuant au développement économique du quartier Grand Trou.

Le périmètre couvert s'étend de la place Belleville à la rue Pierre Delors. Elle compte 23 adhérents.

Dans cet objectif, elle a conçu un programme d'animation et de promotion du commerce local :

- « Vive ma route de Vienne » le 22 juin avec des stands d'animations sur la place Belleville (maquillage pour les enfants ; dégustations, distribution de cadeaux...)
- un vide grenier en septembre ;
- une fête à l'automne ;
- « Décembre en fête » : animations, actions de solidarité.

Pour la réalisation de ce programme, l'association va engager des frais estimés à 10 600 €

Pour l'année 2019, la Ville de Lyon souhaite soutenir les initiatives de cette association.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'association AVEC une subvention d'un montant de 1 400 € pour l'animation du secteur Grand Trou.

II- La Maison de la boulangerie Loire Rhône : attribution d'une subvention de 5 000 euros pour le développement et l'animation de la filière de la boulangerie

La Maison de la Boulangerie Loire Rhône est une organisation professionnelle qui compte plus de 90 adhérents et 1 salarié à temps plein. Son siège est implanté à la Maison de la boulangerie Loire Rhône, au sein duquel elle accueille notamment des scolaires et des jeunes dans des ateliers pédagogiques.

Son objectif est triple :

- apporter une assistance et un accompagnement aux artisans boulangers dans la gestion et le développement de leur entreprise ;
- promouvoir les produits de la boulangerie auprès du grand public ;
- sensibiliser les jeunes et les personnes en situation de formation aux métiers de la boulangerie, afin de transmettre les savoir-faire et créer de l'emploi.

Elle contribue également à créer une animation commerciale de proximité, et conduit à cette fin des opérations d'envergure sur le territoire lyonnais.

Dans son plan d'action pour l'année 2019, la Maison de la boulangerie Loire Rhône prévoit les animations suivantes :

- la 9^e édition du Concours de la meilleure baguette de tradition française, destinée à promouvoir ce produit, qui se déroulera durant le mois d'octobre 2019 à l'Hôtel de Ville de Lyon ;
- la participation au Festival de la courge, dans le cadre de la Semaine du goût, qui se déroulera fin octobre 2019 au Jardin botanique de Lyon. Il s'agit de sa 6^e participation à cet événement grand public qui permet de faire la promotion du métier de boulanger, par des explications sur la filière, mais aussi sur les produits fabriqués à base de courge (pain, brioche). L'objectif de la Maison de la boulangerie Loire Rhône lors de cette manifestation est de développer l'éducation et l'apprentissage du consommateur et des publics jeunes par la dégustation.

La Maison de la boulangerie Loire Rhône à travers l'ensemble de ses manifestations contribue, ainsi tout au long de l'année, à l'animation commerciale locale mais encourage également la formation des jeunes et crée de l'emploi.

La Ville de Lyon est son partenaire depuis 2003. A ce titre, en 2018, par délibération n° 2018/4174 du 24 septembre 2018, vous avez accordé à la Maison de la boulangerie Loire Rhône une subvention de 5 000 €

Pour l'année 2019, la Ville de Lyon souhaite poursuivre son soutien à cette filière dans le cadre de sa politique d'appui aux filières économiques lyonnaises. Le budget prévisionnel pour l'année 2019 est de 54 000 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à la Maison de la boulangerie Loire Rhône une subvention de 5 000 € pour le développement et l'animation de la filière de la boulangerie.

Vu l'avis du Conseil des 7^e et 8^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

- 1- Les subventions ci-dessous, pour un montant total de 6 400 €, sont allouées aux associations de commerçants et organisations professionnelles précités pour la réalisation d'actions d'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon :

Arrets	Nom de l'association	Adresse du siège de l'association	Objet de l'action	Montant proposé en euros
7e	La Maison de la Boulangerie Loire Rhône	Les Jardins d'Entreprises – Bât E – 213 rue de Gerland à Lyon 7e	Réalisation de son programme de développement et d'animation de la filière boulangerie	5 000
8e	Association route de Vienne Entrepreneurs et Commerçants (AVEC)	129, route de Vienne à Lyon 8e	Animation commerciale	1 400
TOTAL				6 400

- 2- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :
- 5 000 € sur la ligne de crédit 52005, programme DEVELOPMENT, opération FILIERES, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65 ;
 - 1 400 € sur la ligne de crédit 51977, programme ANIMATIONS, opération VALOCIAL, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA